



Séparation des époux, démarches à suivre / enfants à charge

Par Visiteur

Bonjour,
Mariée, 2 enfants je souhaite me SEPARER de mon époux. Je voudrais connaître les démarches à suivre sachant que je prends en charge nos enfants.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Mariée, 2 enfants je souhaite me SEPARER de mon époux. Je voudrais connaître les démarches à suivre sachant que je prends en charge nos enfants.

Quelle procédure de divorce envisagez vous?

Est ce que votre mari est d'accord pour que vous partiez et qui plus est avec les enfants?

Cordialement

Par Visiteur

J'envisage uniquement une séparation et non un divorce.
Et pour ce qui est de mon mari dans la théorie il est d'accord.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans ce cas, vous devez saisir le JAF d'une demande de séparation de corps (assistance d'un avocat obligatoire). Cette procédure permet de faire cesser le devoir de cohabitation (mais non celui de fidélité élément à prendre en considération au cas où).

A compter du jugement vous serez séparés de biens

Elle ne met pas fin au devoir de secours, ce qui signifie que si vous ou votre mari êtes dans le besoin vous pouvez de demander une pension alimentaire ainsi que pour les enfants.

Il faut également savoir que à la demande de l'un des époux, le jugement de séparation de corps est converti de plein droit en jugement de divorce quand la séparation de corps a duré deux ans.

Cordialement